

Sujet : [INTERNET] carrières à Pouligny St Pierre

De : "> Yaouanc Sebastien (par Internet)" <syauanc@gmail.com>

Date : 20/10/2017 13:09

Pour : ddcsp-ep-carriere-poulignystpierre@indre.gouv.fr

Monsieur le commissaire enquêteur,

Je vous prie de bien vouloir prendre en compte mes remarques concernant le projet de carrière à Pouligny St Pierre.

Connaissant plusieurs personnes habitant à proximité directe du projet, et habitant du Parc naturel régional de la Brenne, j'ai été surpris par le choix de ce site, proche de hameaux à forte valeur patrimoniale, et du site naturel de la vallée du Suin. Ce choix est encore plus surprenant au regard d'une carte géologique qui montre que cet affleurement s'étend sur plusieurs dizaines de kilomètres carrés, et que rien n'imposait donc de l'implanter sur un secteur si impactant.

A la lecture de l'étude d'impact, il apparaît que les nuisances liées à ce projet sont largement sous estimées :

- Poussières :

L'étude d'impact part du postulat que le site de la carrière serait soumis à 220 jours "humides" par an. Hors le département de l'Indre est soumis à 115 jours de pluie par an. Cette erreur grossière (additionner aux jours cumulant plus d'un millimètre de précipitation, ceux comptant plus de 5 et 10 mm, avant d'y ajouter les jours brumeux, comme si ces jours étaient forcément sans pluie...) pose la question du recul pris par le rédacteur sur son travail, en affirmant, sans que cela lui pose problème, que le site est soumis à un climat humide plus de 61% du temps, alors que les jours comportant au moins une petite ondée ne représentent que 31 % de l'année.

On pourrait également relever qu'un jour comportant 1mm des précipitations, ne garanti pas l'absence d'envol de poussières avant la pluie, ni une fois le sol séché...

L'étude note par ailleurs que la présence des habitations à l'est du projet les mettrait à l'abri du transport par les vents dominant venant de l'ouest, sud ouest, ce qui semble également être une erreur.

Ces hypothèses fausses, amènent à minimiser les nuisances pour les riverains et les sites naturels proches du projet, mais aussi sur la qualité de l'air en général.

- Bruit :

Cette étude a été menée par un bureau d'étude non spécialisé en acoustique, alors même que l'emplacement de la carrière, proche d'habitations et de gîtes, rend ce point très sensible.

Les quatre points choisis ont été mesurés le même jour, avec le même sonomètre, ce qui laisse supposer des durées de mesure extrêmement courtes (2h par point au maximum). A titre d'exemple, les mesures réalisées dans le cadre du projet éolien sur la commune de Pouligny ont durées 10 jours pleins sur chaque site.

Les heures et les durées de mesure ne sont pas précisées.

Ceci remet en question la représentativité des niveaux de bruit relevés dans l'état actuel, en particulier du fait de la proximité de ces points de mesure avec la route dont la fréquentation peut varier de façon importante.

L'évaluation de l'impact du projet reposant sur l'émergence sonore, on comprend bien que si cet état initial a été mal mesuré, il y a un risque important de voir l'émergence minimisée.

Par ailleurs, l'évaluation des niveaux d'émergence se base sur les dB(A), qui présentent deux biais dans le cadre de bruits liés aux chocs :

- l'importance des bruits est très fortement minimisée pour les basses fréquences (cf :The Impact of A-weighting Sound Pressure Level Measurements during the Evaluation of Noise Exposure, Daniel J. Maguire)
- cette méthode repose sur une intégration temporelle (lissage dans le temps des niveaux sonores), ce qui tend à minimiser l'émergence des bruits brefs comme ceux produits par des chocs. Les hypothèses quand à cette intégration temporelle, et les choix du bureau d'étude à ce sujet ne sont pas précisés.

Au delà de ces études théoriques, chaque habitant riverain du projet a le souvenir du bruit qu'a représenté le forage du sondage géologique. Ce ressenti direct, contredit les conclusions rassurantes du rapport d'études.

- Gaz à effet de serre :

La méthodologie de cette évaluation n'est pas précisée.

Le rédacteur place le dioxyde de soufre (SO₂) parmi les gaz à effet de serre alors que c'est un polluant local (pluies acides) dont l'effet sur le climat est un refroidissement, ce qui n'est pas rassurant sur ces connaissances sur le sujet.

L'étude n'évalue que les émissions sur le site du projet, sans s'intéresser aux émissions liées au transport ni au cycle de vie des engins utilisés.

Il n'évalue pas non plus les émissions liées à la consommation d'électricité.

Il aurait été intéressant de comparer ces émissions aux solutions alternatives, comme le recyclage des matériaux de construction.

L'étude présente en outre un argument selon lequel il n'y aurait pas de source de GES identifiées à proximité, ce qui n'est absolument pas pertinent, sachant que le CO₂ est un polluant global, dont l'influence est mondiale.

En l'état cette partie de l'étude n'apporte aucun éclairage sur la qualité du projet, et ne permet pas de le comparer.

Pour toutes ces raisons, je m'oppose à ce projet de carrière dans son site actuel.

Veuillez agréer, M. le commissaire enquêteur, l'expression de toute ma considération.

Sébastien Yaouanc

1 Dintes

36300 Douadic

